

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Boissière Expertise Audit**  
57, Rue Boissière  
75116 Paris

## **ILIAD**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX**

**(Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2011)  
19<sup>ème</sup> résolution**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Boissière Expertise Audit**  
57, Rue Boissière  
75116 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A  
EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE  
ET DES MANDATAIRES SOCIAUX**

**(Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2011)  
19<sup>ème</sup> résolution**

Aux Actionnaires  
**ILIAD**  
8, rue de La Ville L'Evêque  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certains d'entre eux.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 mai 2011

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Boissière Expertise Audit**

Frédéric Charcosset

Jean-Luc Cohen